

C'est une nouvelle et importante acquisition pour le code de nos libertés nationales. Bien loin de diminuer la loyauté des confédérés canadiens envers la mère-patrie, cette concession généreuse et libre ne pourra que l'enflammer davantage et augmenter encore leur dévouement et leur amour pour les fortes institutions de l'Empire.

Au point de vue des intérêts de la Grande-Bretagne, la consolidation des institutions britanniques sur ce continent pourra devenir avant longtemps une absolue nécessité. Les idées républicaines et radicales qui s'échappent de la France pour courir le monde battent en brèche les institutions séculaires de l'Angleterre. Le trône de Sa Majesté n'est peut-être pas encore assez élevé pour échapper aux ravages que ces idées subversives traînent avec elles. Et qui sait si l'Angleterre n'aura pas besoin de l'alliance et de l'appui franc et entier de l'Empire canadien pour résister à l'orage et sauver encore une fois la vieille monarchie de la Grande-Bretagne ?

Quoi qu'il en soit de l'avenir de la mère-patrie, nous entrons en possession d'un droit que nous exercerons librement sous la sanction protectrice de l'Angleterre.

Cela nous suffit pour aujourd'hui. Les hommes d'état anglais, loin de s'opposer à ces aspirations légitimes du pays, s'étudient à les propager. On dirait même qu'ils trouvent que nous ne les demandons pas avec assez d'empressement. Nous citerons encore à ce sujet des belles paroles de lord Dufferin.

Voici comment s'exprimait le noble lord, à Toronto, le 2 septembre 1874, dans un grand banquet donné en son honneur :

Words cannot express J'admire la loyauté what pride I feel as an des Canadiens envers la Englishman in the loy-mère-patrie, et, en ma alty of Canada to Eng-qualité de citoyen angland. Nevertheless, I glai-, je m'en réjouis. should be the first to de- Neanmoins, si ce senti- plore this feeling if it ment devait rendre le Ca- rendered Canada dis- nada déloyal envers lui- loyal to herself, if it même, émettre son pa- either dwarfed or smoth- tritisme, ou dégénérer ered Canadian patrio- en un faible sentiment tism, or generated a sick- de dépendance perpé- ly spirit of dependence. tur-ille, je serais le pre- Such however is far m-er à le déplorer pro- from being the case. The fondément. Mais tel legislation of your Par- n'est pas le cas. La lé- liament, the attitude of gislation de votre parle- your statesmen, the lan- ment, l'attitude de vos guage of your press suf- hommes d'Etat, le lan- ciently show how firm- gage de votre presse, ly and intelligently you prouvent suffisamment are p-epared to accept votre disposition ferme and apply the almost et intelligente à accep- unlimited legislative ter et à demander le faculties—proves how libre exercice du pou- strongly the young voir législatif, et fait heart of your confeder- voir que vous avez à ated commonwealth has cœur la prospérité de begun to throb with the votre pays, et la foi en consciousness of its na- votre existence nation- tionalized existence... nale.

.....  
.....  
It now only remains Il ne me reste plus for me to thank you qu'à vous remercier most heartily for your pour la bienveillance kindness, and to as- que vous m'avez témoi- sure you every fresh gnée. Soyez assurés que mark of confidence vous trouverez toujours which I receive from en moi un aide bien- any nerve in their ser- veillant pour vous assis- vice, and to do my best ter dans la grande œuvre to contribute towards à laquelle vous avez the great work upon vous toute votre énergie, which you are now en- savoir : l'établissement gaged, namely, that of de ce côté-ci de l'Atlan- building up on this side tique d'un allié pro- of the Atlantic a pros- père, loyal et puissant pious, loyal and power- pour l'Empire britan- ful associate of the Bri- nique. nish Empire.

Nous livrons ces belles paroles à la méditation de ceux qui travaillent à faire arriver le pays aux destinées que la Providence lui réserve. Revenons au discours du trône, que cette longue digression nous a fait perdre de vue.

\*\*\*

Le chemin de fer du Pacifique a sa mention honorable. Le discours de Son Excellence déclare que, dans l'exécution de ce projet, le gouvernement aura égard à la position financière du pays.

Il sera proposé une mesure relative au recensement décennal qui devra avoir lieu en 1881.

Le discours annonce un déficit, et ter-

mine par recommander "l'importance qu'il y a à prendre des mesures pour que "les épargnes du peuple soient disposées "en lieu sûr, sous la responsabilité du gou- "vernement, et à un taux d'intérêt rai- "sonnable; et de considérer jusqu'où il "serait possible de donner les mêmes ga- "ranties et le même encouragement aux "personnes qui, par une assurance sur "leur vie, veulent mettre à l'abri du be- "ceux qui dépen- lent d'eux."

Ces dernières mesures devront soulever des discussions du plus grand intérêt. Voilà pour le discours du trône.

\*\*\*

Après le discours, les députés ont salué Son Excellence et sont revenus à la salle des délibérations, à la suite du sergent-d'armes et de l'Orateur. La Chambre a été de suite ajournée jusqu'au lundi suivant, le 17.

Le 17, sur motion de M. Brecken, député du comté de Queen, dans l'île du Prince-Edouard, secondé par M. J. Tassé, membre pour la cité d'Ottawa, la Chambre des Communes a adopté l'adresse sans coup férir. Les deux orateurs ont cueilli de belles palmes d'éloquence. Notre jeune député, M. Tassé, a fait honneur à la langue française.

Le Sénat s'est montré plus scrupuleux que la Chambre des Communes. Les illustres pairs de la nation ont profité de cette circonstance pour proliférer de paternels avis aux aviseurs de Son Excellence sur la manière de choisir le personnel des gouvernements. L'adresse a été cependant adoptée au Sénat sans aucune division.

M. C.-C. Colby, député de Stanstead, a introduit un projet de loi, pendant la séance du 17, à l'effet de rappeler la loi de faillite maintenant en opération. Ce projet de loi a déjà subi sa première lecture.

Sans vouloir donner de conseil à ceux qui ne sont pas obligés d'en recevoir de nous, nous croyons humblement que la meilleure loi de faillite serait celle de n'en pas avoir.

Les comptes publics pour l'année fiscale terminée le 30 juin dernier, ont été soumis à la Chambre pendant la séance de lundi dernier.

Le déficit pour cette période se chiffre au montant d'un million six cent mille piastres.

Judi dernier, M. Mousseau a fait motion pour que toute la correspondance relative à la question constitutionnelle de Québec soit soumise à la Chambre. Cette motion a été accordée sans aucune opposition.

Dans la prochaine quinzaine, nous aurons à étudier l'état détaillé de nos finances, et probablement la question constitutionnelle.

FABIEN VANASSE.

## CORRESPONDANCE DE LA CAPITALE

OTTAWA, 22 février 1879.

La première semaine régulière de la session prend fin aujourd'hui. Les deux Chambres ont été occupées pendant ces quelques jours par les travaux préliminaires et l'organisation du nouveau parlement. L'élection de l'Orateur des Communes et la séance d'ouverture avaient pris les deux premières journées, jeudi et vendredi, le 13 et le 14 de février. Lundi, 17, l'adresse en réponse au discours du trône fut proposée. Aux Communes, elle fut adoptée sans division et sans discussion le jour même. Au Sénat, il n'y eut pas de vote non plus; l'adresse passa à l'unanimité, mais après une discussion qui se prolongea jusqu'à la fin de la séance de mardi. Les sénateurs canadiens-français firent les frais de cette discussion, qui roula sur la composition du nouveau ministère. Jusqu'ici, on avait eu pour habitude de prendre un des trois ministres canadiens français dans le Sénat. Dans le cabinet actuel, tous les ministres de la province de Québec appartiennent à la Chambre des Communes, de sorte que l'élément français n'est représenté au Sénat par aucun membre du gouvernement. Telle est la

plainte formulée par nos sénateurs. Ils n'en ont pas fait, néanmoins, l'objet d'un amendement, et, après avoir exercé leur droit de remontrance, ils ont laissé passer l'adresse sans division.

Mardi, aux Communes, M. Anglin, ex-Orateur, entretint longuement la Chambre de l'affaire de ses nominations du mois de novembre dernier. Il soutint que ces nominations étaient valables, et reprocha au gouvernement de ne pas en avoir tenu compte. Il s'en suivit un débat peu animé et peu intéressant. Il s'agissait d'une question d'interprétation de la loi, au sujet des nominations qui peuvent être faites dans les bureaux de la Chambre des Communes pendant l'inter-règne qui s'écoule entre la date de la dissolution d'un parlement et celle de l'entrée en charge de l'Orateur dans le parlement nouveau. M. Anglin, qui est venu faire des nominations dans le bureau des traducteurs français au mois de novembre, prétend qu'il avait le droit d'agir comme Orateur jusqu'à l'élection de son successeur, bien que la Chambre, dont il avait été président, eût cessé d'exister et qu'il fit lui-même partie de la Chambre actuelle, laquelle ne s'était pas encore réunie et n'avait pas choisi son Orateur. Sir John combattit ces opinions de M. Anglin.

Le débat ne fut pas repris mercredi, et l'affaire semble être tombée à plat. La séance fut courte ce jour-là. Tout le monde était préoccupé par la pensée du grand bal qui devait avoir lieu le soir même, à Rideau-Hall. Même laconisme à la Chambre comme au Sénat. Un bil de cette sorte signifie invariablement deux journées de perles. Le jour même, on est absorbé par les préparatifs; le lendemain, on est trop fatigué pour travailler. Hier, vendredi, rien de bien important. Pétitions, rapports, interpellations, voilà le bilan de la semaine. M. Mousseau a présenté, jeudi, une requête pour obtenir la production de tous les documents concernant les événements qui se sont passés à Québec le et après le 2 mars 1878, le renvoi du ministère de Boucherville et la formation du cabinet Joly. Cette requête fut adoptée sans division. On s'attend à un vif débat sur cette question, dès que les papiers demandés seront produits.

C'est M. Joseph Tassé, le nouveau député d'Ottawa et notre collaborateur, qui a secondé l'adresse aux Communes. Son discours a fait sensation et a été admiré de tous. M. Tassé a fait honneur à notre nationalité et à notre littérature, en même temps qu'il s'est placé lui-même au premier rang parmi nos orateurs parlementaires. L'avenir est à ceux qui, comme M. Tassé, joignent à la supériorité du talent l'amour du travail et le zèle patriotique.

M. Tassé a parlé en français. Notre langue est en faveur à Ottawa. L'hon. M. Blanchet, le nouvel Orateur, lors de l'ouverture de la session, s'est adressé au Gouverneur-général en français d'abord, puis ensuite en anglais. C'est le premier Orateur français qui soit élu à la Chambre depuis l'établissement de la Confédération. Au Sénat, il y a eu deux présidents canadiens-français: M. Cauchon et M. Chauveau. Il paraît que la cour de Rideau-Hall favorise la langue française. La princesse Louise, qui parle parfaitement le français, a dit à un de nos principaux hommes politiques qu'elle désirait vivement voir notre langue fleurir ici et qu'elle regretterait infiniment de la voir disparaître. Elle a même autorisé son interlocuteur à publier cette conversation.

A propos de nos gouvernants, il serait intéressant de reproduire toutes les rumeurs qui circulent sur leur compte à Ottawa. Il paraît que le marquis et la princesse sont très-charitables. Ils font faire fréquemment des distributions de viande et d'autres aliments parmi les pauvres. On dit même que la princesse, qui se lève de bonne heure et qui fait chaque matin une longue promenade à pied, visite elle-même, dans la matinée, les quartiers pauvres, où elle distribue des aumônes aux nécessiteux et aux malades.

Le bal de mercredi a été splendide. Les salles de Rideau-Hall étaient encombrées

d'invités. Le Gouverneur-général et son auguste épouse prirent part à presque toutes les danses. Au quadrille d'honneur, la princesse dansait avec l'adjutant-général Smythe; l'hon. M. Blanchet et madame Chapleau leur faisaient vis-à-vis.

A. G.

## LES HOMMES DE 1837

PHILIPPE N. PACAUD

I

Celui qui fait le sujet de cette biographie est le deuxième, par rang d'âge, de sept frères, dont six—Narcisse, Charles, Edouard, Georges, Hector et lui-même—prirent une part plus ou moins active dans nos troubles politiques de 1837 et 1838; et ses aventures, pleines de curieuses péripéties, méritent d'être racontées.

C'était l'une des natures les plus sympathiques et les plus chevaleresques de l'époque. Muscles d'athlète, âme de patriote, organisation de poète et de héros. Fièrement campé sur des jarrets d'acier, la poitrine ouverte comme le cœur, la tête noblement plantée sur des épaules de statue, il vous charmaient par sa façon cordiale de vous tendre la main, ou vous en imposait par son attitude martiale et digne. Comme on peut le voir par le portrait que nous publions d'après une photographie prise il y a cinq ans à peine, il avait une tête magnifique, une physionomie pleine de hardiesse et de bienveillance. C'était tout ce qu'on peut appeler un beau brun—gai, vif, joyeux camarade, galant cavalier, danseur au pied léger, et capable, malgré sa svelte et élégante tournure de gentilhomme, de devenir un solide joueur au besoin: en un mot, un homme de race!

Arlent admirateur de Papineau, Français jusqu'au bout des ongles, libéral jusqu'à l'enthousiasme, l'âme éprise de toutes les aspirations du temps, il devait se jeter à corps perdu dans le mouvement de résistance à l'oligarchie anglaise, qui caractérisa cette époque; et, quand arriva l'heure de la bataille, nul ne dérocha plus résolument le vieux mousquet de ses anciens jours, et peu d'hommes eussent plus contribué que lui au succès, si le succès eût été possible.

Mais n'anticipons pas.

M. Philippe-Napoléon Pacaud est notaire de profession.

Il naquit à Québec, le 22 janvier 1812, d'une famille distinguée par sa position et ses alliances; fit ses études au séminaire de Nicolet, étudia le droit sous l'honorable Louis Panet, et reçut sa commission le 23 janvier 1833. L'année suivante, il allait s'établir à Saint-Hyacinthe, où, après avoir ouvert une maison de commerce florissante, il épousait mademoiselle Aurélie, fille du lieutenant-colonel Bucher de la Bruère, seigneur de Montarville.

Après la fameuse assemblée des cinq comtés, où il fit connaissance avec Chénier et les principaux chefs du mouvement insurrectionnel, il organisa à Saint-Hyacinthe une succursale des *Fils de la Liberté* de Montréal, dont il fut nommé capitaine; et, un bon dimanche, à la tête de sa compagnie, il planta, sur la place de l'église, aux acclamations de la foule, le mai de l'Indépendance, surmonté du bonnet phrygien.

Ce mai fut abattu, quelques jours après, par les bureaucrates, qui, pour prix de cet acte de loyauté, furent bien et dûment goudronnés et emplumés, la nuit suivante. Ce fut peut-être là, de tous ses exploits, celui qu'on pardonna le plus difficilement au jeune capitaine.

Nous avons dit que peu d'hommes plus que lui eussent contribué au succès, si le succès eût été dans l'ordre des choses possibles: voici comment.

L'année précéden, de concert avec son frère Charles—un autre brave, celui-là—et M. Pierre Boucher de la Bruère, il avait fondé à Saint-Hyacinthe une banque fort prospère, sous le nom de Banque Canadienne.

Il était pour ainsi dire l'âme de cette institution, lorsque la révolte éclata.